

# VILLE DE CHAMBERY

## COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 08 juin 2020

L'an deux mille vingt et le lundi huit juin à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Michel Dantin, Maire

La séance du conseil municipal était diffusée en direct sur le site internet de la Ville de Chambéry<sup>1</sup> ainsi que sur Youtube<sup>2</sup>.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	DECISIONS DU MAIRE ADOPTEES EN TEMPS D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Confirme avoir pris connaissance des décisions complémentaires prises en temps d'état d'urgence sanitaire ; Valide les délégations octroyées par l'ordonnance n°2020-391 au profit du maire, sans restriction ; Dit que les prochaines décisions prises en temps d'état d'urgence sanitaire feront l'objet d'une présentation au conseil municipal suivant.	2 min
2	APPROBATION D'UNE PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL D'UNE SOCIETE COMMERCIALE - IMPLANTATION COMMERCIALE A AIX-LES-BAINS - AJOUT D'UN TARIF	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la prise de participation de la société d'économie mixte locale POMPES FUNEBRES DE CHAMBERY ET DES COMMUNES ASSOCIEES dans le capital de la société POMPES FUNEBRES A/C MAURIENNAISES, Société par actions simplifiée au capital de 48 000 €, immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro 352 967 038, dont le siège social est situé 46, Avenue du Mont Cenis 73 300 SAINT JEAN DE MAURIENNE, dans les conditions sus-énoncées ; Autorise le maire ou son représentant à signer les actes relatifs à cette prise de participation ; Approuve la possibilité d'une implantation commerciale sur le territoire de la ville d'Aix les Bains de la société d'économie mixte locale POMPES FUNEBRES DE CHAMBERY ET DES COMMUNES ASSOCIEES.(SAEML P.F.C.C.A.) ; Autorise le maire ou son représentant à la mise en œuvre des modalités correspondantes ; Approuve le tarif de location de la salle de convivialité d'un montant de 170 € TTC.	10 min

<sup>1</sup> <https://www.chambery.fr/actualite/2322/140-la-video-du-dernier-conseil-municipal-est-disponible.htm>

<sup>2</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=x4-NNPG9FVA>

3	STATIONNEMENT PAYANT EN VOIRIE - GRATUITE ENTRE 12 H ET 14 H - MODIFICATIONS DES DUREES MAXIMALES DE STATIONNEMENT - GRATUITE POUR LES FLOTTES DE VEHICULES EN AUTOPARTAGE SANS PLACES RESERVEES	Josiane Beaud	Mis aux voix, MMEs Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Alain Caraco, s'étant abstenus (9), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les durées maximales de stationnement telles que décrites ci-dessus ; Dit que la grille tarifaire votée le 12 juillet 2017 est inchangée ; Approuve la gratuité du stationnement en voirie pour les flottes d'autopartage sans places réservées ; Agrée la société Alpes Autopartage comme opérateur d'une telle flotte avec effet immédiat ; Dit que tous les véhicules de cette flotte doivent respecter le code de route et les règles du stationnement définie par la Ville de Chambéry.	13 min
4	REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE BELLEVUE COEUR DE CITE : APPROBATION DE L'AVANT PROJET ET FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avant-projet pour la requalification des espaces publics de Bellevue Cœur de cité et arrête le coût travaux à un montant définitif de 1 436 211 € HT ; Approuve la modification n°2 actant la rémunération définitive du maître d'œuvre ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la modification n°2.	29 min
5	PROTOCOLE FONCIER CERTAS / VILLE DE CHAMBERY / EPFL ET AUTORISATION A L'EPFL 73 DE CEDER UN TERRAIN AVENUE DES LANDIERS	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition par la Ville de Chambéry, des parcelles cadastrées BY 128 et 130, propriété de CERTAS, au prix de 298 000 € HT vu l'avis de France Domaine. A ce montant, sera ajoutée la valeur de démolition de la station existante augmentée du coût de construction du nouveau site estimée par CERTAS à 1 500 000 € HT. Cette acquisition est subordonnée aux conditions ci-dessus énumérées. Inscrit au budget 2022 de la commune le montant de l'acquisition par la Ville des parcelles BY 128 et 130, soit 298 000€ HT ; Prend en compte le versement par la SPL Chambéry 2040 de l'indemnité de transfert d'un montant de 1 500 000€ HT ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer le protocole foncier correspondant avec la société CERTAS la SPL et l'EPFL de la Savoie, puis l'acte authentique notarié ainsi que tout document y afférent ; Autorise l'EPFL 73 à céder à CERTAS les parcelles MB 204 et 205, au prix de 325 080 € HT, vu l'avis de France Domaine.	30 min

6	CONVENTION DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNE DE CHAMBERY ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73) POUR LA DEMOLITION DE L'ANCIEN MAGASIN BETEMPS SPORTS SITUE 411 AVENUE ALSACE LORRAINE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL 73 définis dans le cadre de la convention de travaux liée à l'opération « 16-295-1 secteur Alsace-Lorraine / Garibaldi » ; Approuve la convention de travaux jointe à la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention de travaux.	34 min
7	RUE DE L'ARCALOD - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAUX ENEDIS	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les termes de la convention de servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AK n°586 ; convention dont la copie est jointe en annexe, telle qu'elle a été établie par ENEDIS ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires.	35 min
8	ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL DU SDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ; Décide de l'adhésion de la Commune de Chambéry au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés, dont le SDES assurera le rôle de coordonnateur ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ; Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de la Commune de Chambéry est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement ; Donne mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont la Commune de Chambéry sera membre ; Souhaite souscrire à l'option 100 % énergie verte pour l'ensemble de ses sites.	36 min
9	DECLASSEMENT PARTIEL DE LA RUE GARIBALDI (EXEMPTÉ D'ENQUETE PUBLIQUE)	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Constata la désaffectation de l'emprise de 9 m <sup>2</sup> située rue Garibaldi en limite de la parcelle cadastrée BZ n°288 ; Prononce le déclassement du domaine public de l'emprise de 9 m <sup>2</sup> ; Cède, à la SPL CHAMBERY 2040, cette emprise, à titre gracieux ; Autorise le Maire ou son Adjoint dûment délégué à signer tous les actes ou documents nécessaires à la réalisation de cette cession.	38 min

10	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU - ACQUISITIONS DES ESPACES EXTERIEURS APPARTENANT A CRISTAL HABITAT	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition par la Commune de CHAMBERY, à l'euro symbolique, de l'emprise des espaces verts, appartenant à Cristal Habitat, située avenue Georges Clémenceau et cadastrée section CP n°326 ' 327 ' 328 ' 329 et 330, pour une superficie globale de 1 277 m² ; Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint dûment délégué à signer tous actes ou documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition ; Dit qu'en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la présente acquisition est exonérée de tous droits d'enregistrement et de publicité foncière ; Impute la dépense au budget 2020 de la Commune.	39 min
11	SITE DE RUBANOX - ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A CRISTAL HABITAT	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'acquérir les emprises situées en bordure de l'avenue du Repos et à l'arrière du stade pour une surface de 2 320 m² environ au prix de 160 Euros du m² HT, TVA sur la marge en sus, auquel s'ajoutera pour partie le surcoût des travaux de dépollution supplémentaires liés au bassin de rétention des eaux pluviales ; Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint dûment délégué à signer tous actes ou documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition ; Dit que les frais d'acte seront pris en charge par la Commune ; En vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, la présente acquisition ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor ; Impute la dépense au budget 2020.	39 min
12	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Adopte le présent règlement permettant son application.	40 min
13	MISE EN PLACE DU DISPOSITIF SPORT SANTE CULTURE CIVISME (2S2C)	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention entre l'Etat et la Ville de Chambéry en annexe ; Autorise le Maire ou son représentant à la signer ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les avenants aux conventions d'objectifs avec les associations proposant des activités 2S2C.	43 min
14	ADHESION DE LA VILLE AU RESEAU FRANCE TIERS-LIEUX	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la charte d'engagements réciproques et l'adhésion de la ville à l'association France Tiers-Lieux en qualité de « Fabrique de territoire » ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la charte d'engagements réciproques ; Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret (L2121-21 CGCT) et désigne Monsieur Aloïs Chassot comme représentant de la ville ; Affirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.	55 min

15	ADHESION DE LA VILLE A CITES UNIES FRANCE	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve l'adhésion de la ville à Cités unies France pour l'année 2020 en qualité de membre du 3ème collège : « Collectivités territoriales et structures intercommunales de 50.000 à moins de 100.000 habitants » ;</p> <p>Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret (L2121-21 CGCT) et désigne Madame Nathalie Colin-Cocchi comme représentante de la ville ;</p> <p>Affirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.</p>	1h01
16	OUVERTURES DOMINICALES 2020 - MODIFICATIONS	Philippe Bard	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Émet un avis favorable pour le retrait de l'ouverture dominicale des commerces le 26 avril 2020 et pour l'ouverture dominicale le 14 juin en remplacement ;</p> <p>Émet un avis favorable pour l'ouverture des commerces le dimanche 28 juin 2020 si le gouvernement ne modifie pas cette date, dans le cas contraire pour autoriser les commerces à ouvrir leurs établissements le premier dimanche suivant la nouvelle date définie par le gouvernement pour les soldes d'été 2020. Cette date pourrait être sur un des premiers dimanches de juillet (5-12-ou 19 juillet) ;</p> <p>Émet un avis favorable pour les ouvertures des commerces le dimanche 6 septembre 2020 si le gouvernement ne modifie pas cette date, dans le cas contraire pour autoriser les commerces à ouvrir leurs établissements le premier dimanche suivant la nouvelle date définie par le gouvernement pour la rentrée 2020. Cette date pourrait être décalée sur un dimanche suivant de septembre (13 ou 20 septembre).</p>	1h03
17	ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE POUR LE RESEAU AMPLIVIA	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve l'adhésion de la Ville de Chambéry à la centrale d'achat régionale pour le service AMPLIVIA ;</p> <p>Approuve les termes du projet de convention et de son annexe ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer selon les conditions sus-mentionnées, la convention d'adhésion ;</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.</p>	1h07

18	<p>CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SOLUTIONS D'IMPRESSION - AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES A INTERVENIR</p>	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chambéry, la Ville de la Motte-Servolex, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Motte-Servolex, la commune de La Ravoire, la commune de Barberaz, la commune de Lescheraines, la commune de Sonnaz, la commune de Puygros, le syndicat mixte Chambéry Grand Lac Economie et le syndicat mixte Savoie Déchets ; Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes, tel qu'annexé au présent rapport ; Accepte le rôle de coordonnateur du groupement par Grand Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à préparer, passer et signer les accords-cadres dans les conditions exposées au présent rapport.</p>	1h09
19	<p>CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MOBILIER ET DE MATERIELS DE BUREAU ERGONOMIQUES - AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES A INTERVENIR</p>	Walter Sartori	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la Ville de La Motte-Servolex et Savoie Déchets ; Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes, tel qu'annexé au présent rapport ; Accepte le rôle de coordonnateur du groupement par Grand Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à préparer, passer et signer les accords-cadres dans les conditions exposées au présent rapport.</p>	1h10
20	<p>FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS DE LA VILLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE</p>	Sylvie Koska	<p>Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le versement de la prime exceptionnelle aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles et ou à un surcroît significatif d'activité dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID 19 ; Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Collectivité.</p>	1h11

21	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Michel Dantin	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport	1h15
----	--------------------------------------	---------------	---	------

\* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

La délibération initialement n°9 intitulée « STADE MUNICIPAL – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX » a été retirée de l'ordre du jour.

La délibération initialement n°22 intitulée « ADAPTATION DES DISPOSITIONS DE VERSEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE AUX AGENTS EN CONGE DE MALADIE ORDINAIRE DURANT LA CRISE SANITAIRE » a été retirée de l'ordre du jour.

Affiché à l'Hôtel de Ville le : **10 JUIN 2020**

Michel Dantin  
Maire

